

Rapport annuel du Canada
sur les transferts
financiers aux
gouvernements
autochtones autonomes
2020-2021



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada 

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2020-2021

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :

communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue: R115-3F-PDF

ISSN 2564-4300

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Relations Couronne -Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2023.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Canada's Annual Report on Fiscal Transfers to Self-Governing Indigenous Governments 2020-2021

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2020-2021

Introduction

La Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale (la « Politique »), définit la « transparence » comme étant le principe selon lequel « [l]es accords financiers devraient être transparents et ouverts à l'examen du public » et engage le Canada à « [rendra] public chaque année un rapport sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones ». Par conséquent, le présent rapport annuel présente les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes (les « gouvernements autochtones ») ainsi qu'une mise à jour sur les progrès réalisés dans l'élaboration de la Politique visant à faire progresser le renouvellement de la relation financière du Canada avec les gouvernements autochtones pour 2020-2021. Le rapport ne fait pas état des dépenses particulières des gouvernements autochtones, car c'est à leur discrétion, conformément à leurs lois, politiques et pratiques internes.

Depuis mai 2016, le Canada collabore avec les représentants de 25 gouvernements autochtones dans le cadre du processus collaboratif d'élaboration de la Politique afin d'élaborer conjointement des politiques financières qui les touchent directement. Le présent rapport donne un aperçu de la façon dont le Canada et ces gouvernements autochtones continuent de travailler ensemble pour élaborer conjointement des méthodes de financement pour les transferts financiers afin de répondre aux besoins en dépenses des gouvernements autochtones. [Le Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2019-2020](#) souligne les travaux qui ont donné lieu à une méthode de financement pour le secteur essentiel des besoins en dépenses de gouvernance et d'administration de base. D'autres méthodes de financement sont en cours d'élaboration conjointe ou doivent encore être élaborées conjointement pour les secteurs indiqués dans la Politique. Les prochains rapports annuels souligneront les réussites de ce processus novateur d'élaboration conjointe de politiques financières (« processus collaboratif ») à mesure que les autres méthodes seront mises au point.

En 2020-2021, la pandémie mondiale de COVID-19 a posé d'importants défis aux communautés autochtones autonomes et aux nombreux participants au processus collaboratif. Le processus collaboratif comprenait au départ des réunions mensuelles en personne auxquelles participaient des représentants du Canada et des gouvernements autochtones de partout au pays. En raison de la pandémie, le Canada et les gouvernements autochtones ont modifié leur façon de travailler et ont continué d'élaborer conjointement des méthodes de financement dans un milieu de travail virtuel. L'environnement virtuel représente une occasion pour le processus de collaboration d'accroître la capacité et de transformer au-delà des environnements en personne.

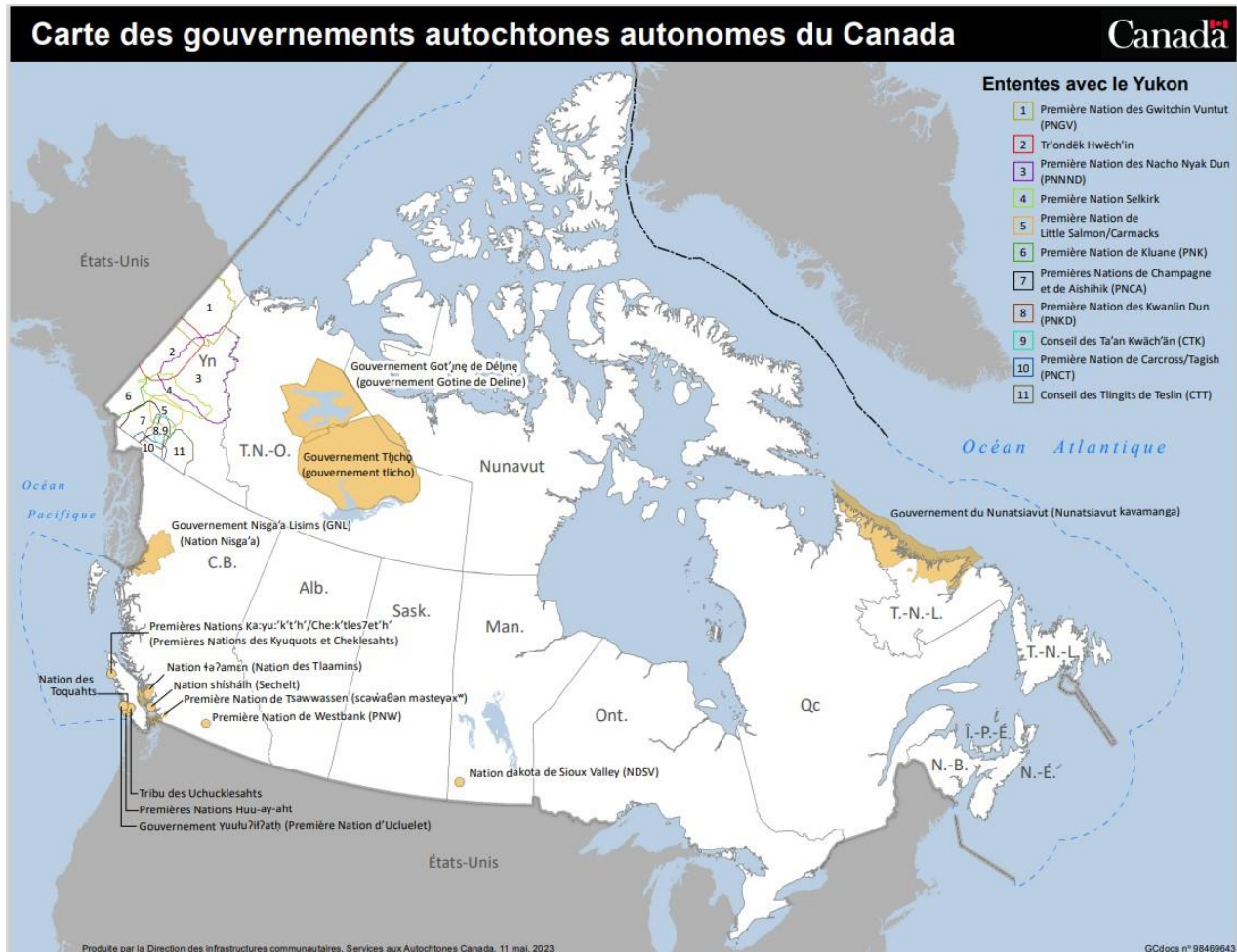
Les gouvernements autochtones

En date de mars 2021, 25 gouvernements autochtones avaient participé à l'élaboration de la Politique.

FAIT SAILLANT : En vertu des traités modernes ou des ententes d'autonomie gouvernementale, les gouvernements autochtones assument à la fois les coûts généraux de fonctionnement de leurs gouvernements et la compétence de fournir des programmes et des services

Les traités modernes ou les ententes d'autonomie gouvernementale reconnaissent et définissent les pouvoirs et les responsabilités d'un gouvernement autochtone, y compris le pouvoir de légiférer. Les ententes établissent la relation du gouvernement autochtone avec les autres ordres de gouvernement. Les pouvoirs et les responsabilités des gouvernements autochtones sont beaucoup plus vastes que ceux des chefs et des conseils des bandes assujetties à la *Loi sur les Indiens*, et la Politique et les transferts financiers connexes sont élaborés en conséquence. En vertu des traités modernes ou des ententes d'autonomie gouvernementale, les gouvernements autochtones assument la compétence et le pouvoir d'offrir des programmes et des services dans un certain nombre de domaines où les programmes et les services pourraient auparavant avoir été offerts par le Canada. Chaque entente d'autonomie gouvernementale établit les champs de compétence respectifs de chaque gouvernement autochtone de même qu'un processus de négociation d'ententes financières avec le Canada. Le financement convenu dans le cadre des ententes financières et transféré aux gouvernements autochtones vise à appuyer les programmes et les services offerts par les gouvernements autochtones, en particulier dans les domaines qui remplacent les programmes ou les services fédéraux existants. Lorsqu'un gouvernement autochtone assume la responsabilité de ses programmes ou services, il assume également la responsabilité des résultats qui en découlent.

Figure 1 — Carte des gouvernements autochtones du Canada



Les responsabilités en matière de prestation de programmes et de services des gouvernements autochtones peuvent être vastes et varier considérablement en fonction des compétences exercées en vertu des ententes respectives, ce qui reflète les priorités, la capacité, la population, la géographie et autres caractéristiques des communautés. Les responsabilités en matière de prestation de programmes et de services peuvent comprendre la gestion des traités modernes, le développement économique, la culture, la langue et le patrimoine, l'intendance des terres et des ressources, la gestion de l'environnement, l'entretien et le remplacement des infrastructures, le logement et divers programmes sociaux. Le transfert de fonds pour un secteur de responsabilité n'exige habituellement pas que les gouvernements autochtones l'appliquent à ce domaine. Les gouvernements autochtones ont un pouvoir discrétionnaire sur leurs propres politiques internes, comme la conception des programmes et des services et la budgétisation et les dépenses connexes. À des fins de référence et de comparaison, les emplacements provinciaux ou territoriaux et les populations des citoyens/membres de chaque gouvernement autochtone sont indiqués à la figure 2. Il convient de noter que les populations

desservies peuvent comprendre des citoyens/membres, d'autres personnes d'ascendance autochtone ou d'autres personnes vivant ou travaillant sur des terres autochtones.

Figure 2 — Tableau des gouvernements autochtones, de leurs provinces ou territoires respectifs et de leurs populations totales en 2020¹

Gouvernement autochtone	Province ou territoire	Population totale en 2020
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	Yn	976
Première Nation de Champagne et Aishihik (PNCA)	Yn	1 276
Gouvernement Got'ıneq de Déline (Gouvernement Got'ine de Deline)	T.N.-O.	1 095
Premières Nations des Huu-ay-ahts	C.-B.	852
Premières Nations Ka:yu:'k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations des Kyuquots et Cheklesaths)	C.-B.	595
Première Nation de Kluane (PNK)	Yn	235
Première Nation des Kwanlin Dün (PNKD)	Yn	1 023
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	Yn	770
Première Nation de Na-Cho Nyak Dun (PNNND)	Yn	630
Gouvernement Nisga'a Lisims (Nation Nisga'a)	C.B.	7 672
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut Kavamanga)	T.-N.-L.	7 077
Nation Shishálh (Sechelt)	C.-B.	1 605
Première nation Selkirk	Yn	728
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV)	Man.	2 680
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	Yn	481
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	Yn	742
Nation ƛəʔamen (Nation des Tla'amins)	C.-B.	1 178
Gouvernement Tłı̨chq̓ (gouvernement tlıcho)	T.N.-O.	4 448
Nation Toquaht	C.-B.	172
Tr'ondëk Hwëch'in	Yn	1 250
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	C.-B.	499
Tribu Uchucklesaht	C.-B.	307

¹ Populations déclarées par les gouvernements autochtones, représentant une population citoyenne à part entière

Gouvernement yuulu?it?atī (Première Nation d'Ucluelet)	C.-B.	672
Première Nation des Vuntut Gwitchin (PNVG)	Yn	824
Première nation de Westbank (PNW)	C.-B.	859
Total général	-	38 646

POINTSSAILLANTS : Tout comme la relation entre le Canada et chaque gouvernement autochtone est unique, chaque entente financière est exclusive à la relation de gouvernement à gouvernement que le Canada et les gouvernements autochtones entretiennent en vertu de leurs traités modernes ou de leurs ententes d'autonomie gouvernementale respectifs.

Description de la relation financière

Le Canada procure un soutien financier aux gouvernements autochtones pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en tant que gouvernements autonomes de la fédération canadienne. Chaque gouvernement autochtone, dans le cadre de son entente d'autonomie gouvernementale, a une entente financière avec le Canada qui décrit en détail son transfert financier annuel, qui est le principal soutien financier fédéral aux gouvernements autochtones. D'autres fonds peuvent être fournis par le Canada, par exemple à court terme ou à des fins précises, dans le cadre d'annonces budgétaires fédérales. Les gouvernements autochtones disposent d'un pouvoir discrétionnaire total en matière de budgétisation et d'utilisation de leurs transferts financiers.

Tout comme la relation entre le Canada et chaque gouvernement autochtone est unique, chaque entente financière est unique à la relation de gouvernement à gouvernement que le Canada et les gouvernements autochtones ont en vertu de leurs ententes respectives en matière de traités modernes ou d'autonomie gouvernementale. Malgré le fait qu'il y a des points communs entre les relations financières, chaque entente financière a ses propres caractéristiques. Les gouvernements autochtones choisissent le moment où ils exerceront leur compétence ou leur autorité. Dans certains cas, un gouvernement autochtone peut attendre avant d'exercer sa compétence et d'assumer certaines responsabilités, y compris la responsabilité de la conception et de la prestation des programmes et des services. Les ententes financières et les transferts financiers qui s'ensuivent sont alors adaptés en conséquence.

De plus, la portée et le contexte des responsabilités liées à ces compétences peuvent différer pour chaque gouvernement autochtone. Par exemple, les programmes et les services des gouvernements autochtones liés à l'éducation peuvent avoir une portée différente. Certains gouvernements autochtones peuvent appliquer les transferts financiers principalement à l'éducation de la maternelle à la 12e année, tandis que les dépenses d'autres gouvernements autochtones en matière d'éducation peuvent être plus fortement axées sur les programmes ou les mesures de soutien pour l'obtention d'un

diplôme d'études postsecondaires. Les variations entre les gouvernements autochtones reflètent les besoins, les compétences, les responsabilités et les priorités stratégiques propres aux collectivités autochtones. Les figures 3 et 4 illustrent le financement de l'autonomie gouvernementale fourni aux gouvernements autochtones dans le cadre d'ententes financières. Cela est ventilé par catégories de financement liées aux responsabilités juridictionnelles que le Canada appuie actuellement au moyen d'ententes financières, ainsi que par les domaines que chaque gouvernement autochtone a entrepris avec des capacités et des portées différentes. Il convient de souligner que les gouvernements autochtones ont le pouvoir discrétionnaire de budgétiser leur financement de toutes sources conformément à leurs processus budgétaires internes. Les chiffres des figures 3 et 4 ne reflètent pas les dépenses réelles engagées par les gouvernements autochtones au titre du transfert financier ni les dépenses totales de toutes sources.

Figure 3 — Tableau des catégories de financement et des gouvernements autochtones recevant des transferts financiers présentés par catégorie⁴, 2020-2021

• = Gouvernement autochtone qui a reçu un transfert financier pour cette catégorie de financement en 2020-2021

Gouvernement autochtone	Gouvernance	Intendance des terres et des ressources	Gestion des traités modernes	Développement économique	Culture, langue et patrimoine	Gestion de l'environnement	Infrastructure	Logement ²	Éducation	Développement social	Santé	Pêches	Administration de la justice
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Premières Nations de Champagne et Aishihik (PNCA)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement Got'ı ne de Déli ne (Gouvernement Got'ine de Deline)	•	•	-	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Premières Nations des Huu-ay-ahts	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Premières Nations Ka:yu:'k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Première Nation Kyuquot/Cheklesath)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Première Nation de Kluane (PNK)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation des Kwanlin Dün (PNKD)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Na-Cho Nyak Dun (PNNND)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement Nisga'a Lisims (Nation Nisga'a)	•	•	-	-	-	-	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut Kavamanga)	•	-	•	•	•	-	•	•	•	-	•	•	-
Nation Shíshálh (Sechelt)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	-	-
Première nation Selkirk	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	-	-
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	•	-	-
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Nation ƛəʔamən (Nation des Tla'amins)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Gouvernement thicho (gouvernement tlichio)	•	•	•	•	-	-	-	-	-	-	•	-	-
Nation Toquaht	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Tr'ondëk Hwëch'in	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Tribu Uchucklesaht	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Gouvernement yuuluʔihʔatī (Première Nation d'Ucluelet)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Première Nation des Vuntut Gwitchin (PNVG)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Westbank (PNW)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	-	-	-	•
Total par catégorie de financement ³	149,85	35,01	14,86	3,90	6,67	3,11	30,44	15,09	53,27	39,16	77,69	1,20	1,36
Total des gouvernements autochtones	25	24	19	24	12	11	23	13	23	20	23	8	2

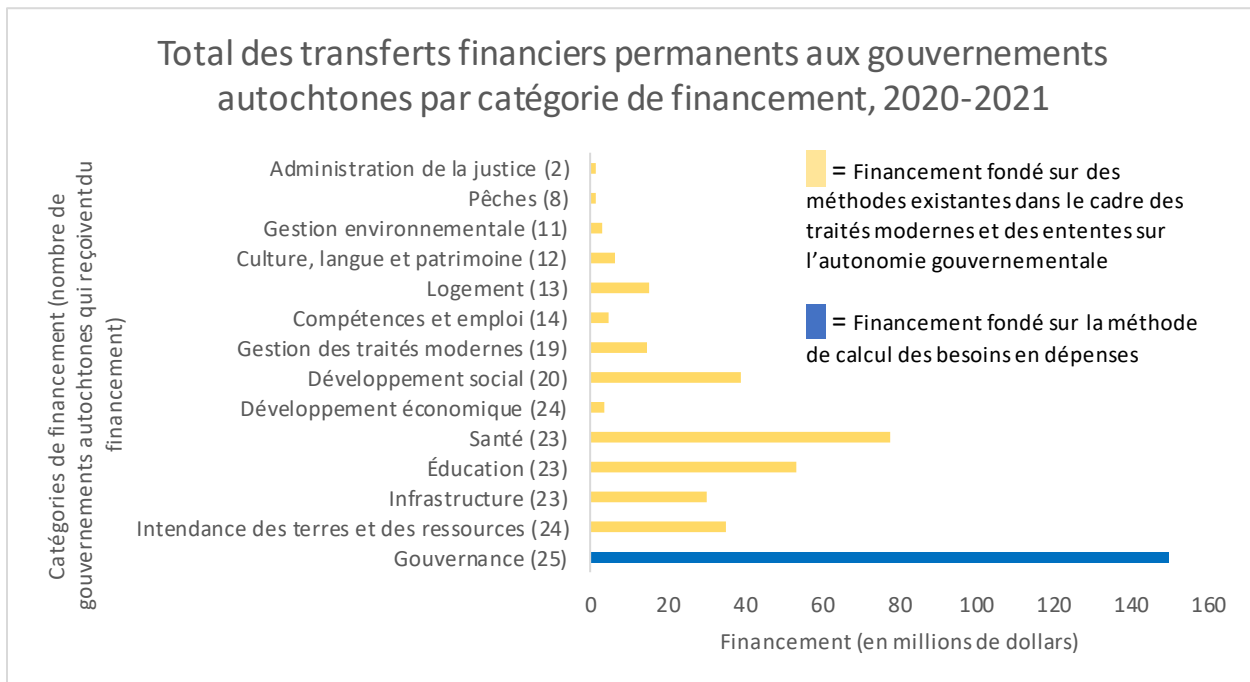
- = Gouvernement autochtone qui n'a pas reçu de transfert financier pour cette catégorie de financement en 2020-2021

² Des catégories de financement peuvent avoir été élaborées après que des gouvernements autochtones et le Canada ont créé des ententes d'autonomie gouvernementale uniques combinant certaines catégories (p. ex., le logement forme une catégorie de financement distincte dans le présent rapport; cependant, certains gouvernements autochtones, comme la Première Nation de Carcross/Tagish, la Première Nation de Kluane, la Première Nation des Kwanlin Dün, le Conseil des Ta'an Kwäch'än et Tr'ondëk Hwëch'in recevront leur financement pour le logement dans le cadre de leur financement d'infrastructure).

³ En millions.

⁴ Cette figure illustre les catégories de financement et les transferts financiers connexes liés à la Politique et transférés par RCAANCAux gouvernements autochtones. Certains gouvernements autochtones ont reçu du financement d'autres ministères, ce qui n'est pas représenté dans ce tableau.

Figure 4 — Graphique du total des transferts financiers continus⁵ aux gouvernements autochtones par catégorie⁶, 2020-2021



Comme c’est le cas pour d’autres ordres de gouvernement, comme les provinces et les territoires, le Canada transfère aux gouvernements autochtones des ressources financières convenues dans des accords financiers pluriannuels qui permettent aux gouvernements autochtones de prendre leurs propres décisions en matière de dépenses conformément à leurs structures et procédures internes. Les gouvernements autochtones échangent des renseignements financiers avec le Canada (p. ex., vérifications) ainsi que certaines données statistiques qui peuvent être convenues (p. ex., nombre de citoyens, taux d’obtention de diplôme). La communication de renseignements financiers et l’échange de données par les gouvernements autochtones avec le Canada reflètent la relation de gouvernement à gouvernement. Les gouvernements autochtones rendent principalement des comptes à leurs citoyens et non au gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral demeure responsable envers les autres Canadiens de l’affectation des ressources fédérales.

⁵ Les besoins en dépenses sont définis dans la Politique et constituent une mesure du coût estimatif de la prestation d’un ensemble de services, de fonctions ou d’activités pour s’acquitter d’un ensemble de responsabilités, en fonction de mesures ou de normes comparatives, et sont examinés plus en détail plus loin dans le présent rapport.

⁶ Les crochets à côté des catégories de financement indiquées dans le graphique renvoient au nombre total de gouvernements autochtones qui ont reçu du financement pour cette catégorie en 2020-2021.

Processus collaboratif d'élaboration de politiques financières

FAIT SAILLANT : L'approche collaborative en matière d'élaboration de politiques financières a permis une meilleure compréhension, un niveau plus élevé de confiance et d'ouverture, et un partenariat plus solide entre le Canada et les gouvernements autochtones.

En 2016, le Canada et les gouvernements autochtones se sont engagés à élaborer conjointement une nouvelle politique améliorée pour orienter les transferts financiers aux gouvernements autochtones au moyen d'un processus collaboratif. Il s'agit d'une approche novatrice et différente du processus d'élaboration des politiques fédérales.

L'élaboration conjointe a commencé en mai 2016 et a abouti à l'achèvement de la Politique en 2019, le premier résultat clé de la collaboration. Le Canada a aidé à financer les gouvernements autochtones pour leur permettre de participer au processus d'élaboration des politiques, reconnaissant que cette participation dépassait la portée normale de leur travail. Le Canada et les gouvernements autochtones ont amorcé le processus en élaborant conjointement un cadre stratégique qui décrit les principes devant guider la relation financière, les domaines de responsabilité des gouvernements autochtones qui seraient abordés dans le cadre de la Politique et la façon de combler les lacunes en matière de mieux-être social. Les catégories/domaines de besoins en dépenses dans le cadre stratégique comprennent :

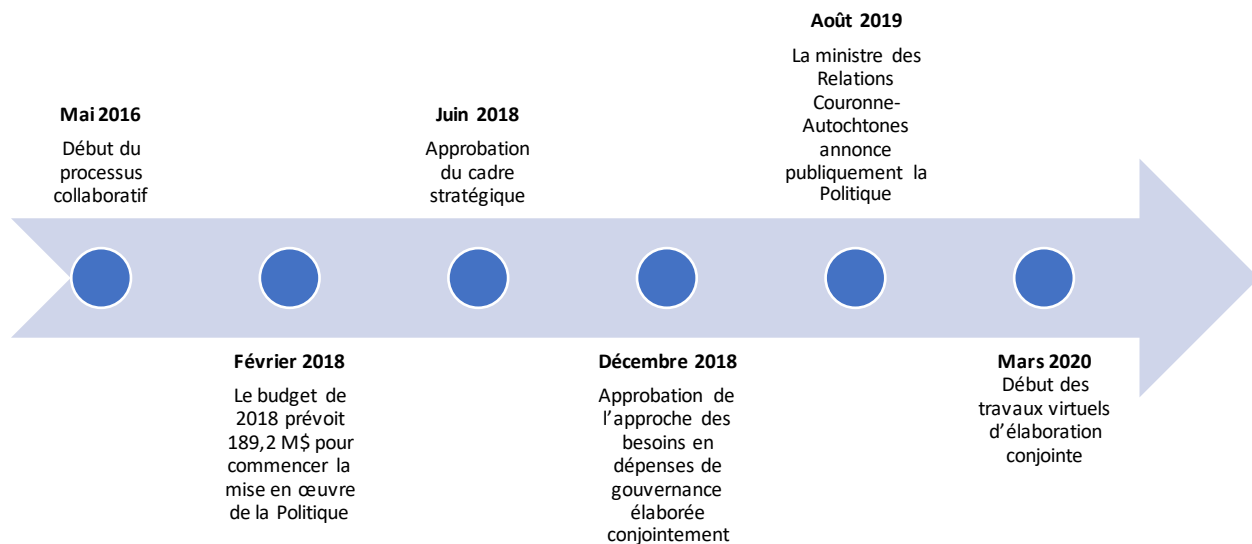
- la gestion des traités modernes;
- le développement économique;
- l'intendance des terres et des ressources;
- l'infrastructure;
- le logement;
- la culture, la langue et le patrimoine;
- l'éducation;
- le développement social;
- la santé.

À ce jour, l'approche collaborative en matière d'élaboration de la politique financière a permis une meilleure compréhension, un niveau plus élevé de confiance et d'ouverture, et un partenariat plus solide entre le Canada et les gouvernements autochtones. De plus, elle a facilité la communication entre les gouvernements autochtones, leur permettant d'établir leurs relations et d'aborder le Canada en fonction d'intérêts stratégiques communs.

Le travail de la table de collaboration financière a été touché par la pandémie de COVID-19, tout comme le travail du gouvernement et de la société en général. La pandémie a nécessité un changement fondamental d'approche pour le processus de collaboration. Avant mars 2020, les représentants du Canada et des gouvernements autochtones participaient à des réunions mensuelles en personne.

Depuis le début de la pandémie, le Canada et les gouvernements autochtones sont passés à un environnement de travail virtuel et ont continué de faire progresser l'élaboration conjointe de politiques au moyen de réunions en ligne. Bien qu'il y ait des limites au travail qui peut être fait virtuellement, et qu'il soit nécessaire de tenir des réunions en personne, il y a des points positifs à retenir de l'expérience. Par exemple, l'environnement de travail virtuel offre la possibilité de réduire l'empreinte carbone du processus de collaboration, en plus d'accroître la capacité du processus en rendant le forum plus accessible aux personnes qui pourraient faire face à des obstacles aux déplacements. À l'avenir, l'adoption d'un modèle hybride reposant à la fois sur un environnement de travail virtuel et sur des réunions en personne semble être la norme en développement.

Figure 5 — Calendrier du Processus collaboratif d'élaboration de politiques financières



Annexes de la politique complétées à ce jour

Les annexes remplies de la Politique comprennent :

- une méthode de calcul des besoins en dépenses de gouvernance et d'administration;
- un cadre permettant aux gouvernements autochtones de diriger la conception et la mise en œuvre d'initiatives de réduction des écarts en fonction de leurs priorités respectives;
- les principes devant guider le développement du financement de la culture, de la langue et du patrimoine;
- l'approche à utiliser pour répondre aux besoins en dépenses pour l'entretien et le remplacement des infrastructures.

Élaboration de politiques futures

Il reste beaucoup de travail à faire, et de nombreuses annexes de la Politique continuent d'être élaborées en collaboration. Les annexes à finaliser comprennent :

- la gestion des traités modernes;
- le développement économique;
- l'intendance des terres et des ressources;
- l'infrastructure;
- le logement;
- la culture, la langue et le patrimoine;
- l'éducation;
- le développement social;
- la santé.

Le Canada et les gouvernements autochtones se sont engagés à poursuivre le processus de collaboration et à élaborer des approches pour déterminer les besoins en dépenses et en ressources pour chacun de ces domaines de compétence ou de responsabilité, ainsi que les coûts de gouvernance connexes. La Politique reconnaît que la culture, la langue et le patrimoine sont omniprésents dans tous les secteurs du gouvernement.

Application de la Politique aux ententes financières

Fait saillant : Les efforts de collaboration pour l'élaboration de la Politique et les nouvelles méthodes de financement ont permis des renouvellements d'ententes financières plus efficaces pour la mise en œuvre de

En 2019, le Canada a entamé des négociations sur le renouvellement des ententes financières avec 25 des gouvernements autochtones; c'était la première application pratique de la Politique et de ses méthodes connexes. L'effort de collaboration sur la Politique et les méthodes de financement nouvellement élaborées ont mené à des renouvellements d'ententes financières plus efficaces pour mettre en œuvre les niveaux de financement améliorés. Toutes les ententes sont entrées en vigueur le 1er avril 2019 pour une durée de cinq ans. Le perfectionnement continu des méthodes de la Politique devrait simplifier et faciliter davantage les négociations financières avec les gouvernements autochtones, ce qui devrait être particulièrement important, car le nombre de ces gouvernements autochtones autonomes devrait augmenter. La figure 6 illustre les transferts financiers à chaque gouvernement autochtone, y compris la portion du transfert financier pour la gouvernance, selon le modèle des besoins en dépenses.

Figure 6 — Tableau des transferts financiers aux gouvernements autochtones

Gouvernement autochtone	Portion gouvernance du transfert financier (M\$)	Transfert financier total (2020-2021) ⁷ (M\$)
	2020 — 2021 (méthode de calcul des besoins en dépenses)	2020 — 2021
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	4,79	13,67
Premières Nations de Champagne et Aishihik (PNCA)	4,92	15,39
Gouvernement Got'ıne de Déli ne (Gouvernement Got'ine de Deline)	4,38	6,77
Premières Nations des Huu-ay-ahts	3,51	6,94
Premières Nations Ka:yu:'k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Première Nation Kyuquot/Cheklesath)	3,55	8,05
Première Nation de Kluane (PNK)	3,86	9,42
Première Nation des Kwanlin Dün (PNKD)	5,24	20,78
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	4,49	14,67
Première Nation de Na-Cho Nyak Dun (PNNND)	4,62	13,71
Gouvernement Nisga'a Lisims (Nation Nisga'a)	20,58	85,97
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut Kavamanga)	18,41	63,15
Nation Shıshálh (Sechelt)	4,06	10,11
Première nation Selkirk	4,59	14,30
Nation dakota de Sioux Valley (NDSV)	5,58	23,86
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	3,89	9,15
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	4,72	15,25
Nation ƛəʔamen (Nation des Tla'amins)	4,20	13,37
Gouvernement Tłıchq (gouvernement tlıcho)	16,95	22,51
Nation Toquaht	3,08	4,83

⁷ Les montants totaux des transferts financiers comprennent le financement pour la gouvernance, le financement provisoire et le financement à partir des méthodologies existantes. Certains gouvernements autochtones ont reçu du financement d'autres ministères, ce qui se reflète dans ce chiffre.

Tr'ondëk Hwëch'in	5,09	15,17
Première Nation de Tsawwassen (scə́waθən məsteyəx^m)	4,47	8,32
Tribu Uchucklesaht	3,00	5,08
Gouvernement yuuluʔitʔatī (Première Nation d'Ucluelet)	3,30	7,55
Première Nation des Vuntut Gwitchin (PNVG)	4,96	14,84
Première nation de Westbank (PNW)	3,60	8,84
Total⁸	149,85	431,70

À mesure que d'autres secteurs de la Politique seront définis et qu'un plus grand nombre de groupes autochtones deviendront autonomes, le Canada travaillera avec les gouvernements autochtones pour déterminer l'application appropriée de la Politique à leurs ententes financières et fera le point sur les progrès réalisés dans les prochains rapports annuels. Les ententes financières seront modifiées de temps à autre afin d'inclure les nouveaux montants de transfert déterminés par les résultats du processus de collaboration, et ce financement remplacera tout financement existant dans les ententes financières, le cas échéant.

Transferts à des fins précises dans les ententes financières : Financement du budget de 2018

Les ententes financières peuvent également être utilisées comme instrument pour que le Canada verse un financement à des fins particulières à un gouvernement autochtone en plus du financement continu. Le financement du budget de 2018 à l'appui de l'autonomie gouvernementale est un exemple de tels transferts à des fins précises. Le budget prévoit 189,2 millions de dollars pour une nouvelle relation financière en collaboration avec les gouvernements autochtones.

« Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 189,2 millions de dollars en 2018-2019 afin de commencer la mise en œuvre de nouvelles réformes à la politique financière qui ont été élaborées conjointement avec des peuples autochtones autonomes au Canada. Ce financement servira à soutenir des priorités clés, notamment les travaux visant à combler les écarts socioéconomiques, les infrastructures, la collecte de données et la gouvernance. » — *Budget de 2018*

Le Canada et les gouvernements autochtones ont affecté 189,2 millions de dollars à des initiatives visant à combler les écarts socioéconomiques, à la collecte de données et à la gouvernance. Ce rapport décrira en détail les initiatives soutenues en 2020-2021, y compris l'élaboration de la trousse de gouvernance des données et de l'infrastructure axée sur les besoins.

⁸ Le total général peut être différent en raison de l'arrondissement des chiffres.

Trousse de gouvernance des données

Le Canada et les gouvernements autochtones conviennent de l'importance de la mesure et des données, particulièrement en ce qui a trait au suivi de la façon dont l'investissement au niveau communautaire peut améliorer le bien-être socioéconomique. Pour mettre en œuvre cette priorité, le Canada et les gouvernements autochtones ont mis sur pied un comité directeur sur les données et ont entrepris une analyse contextuelle des processus et des sources de collecte de données qui existent au sein de chaque gouvernement autochtone. Les résultats de cette analyse ont orienté l'élaboration d'un cadre de collaboration sur une approche commune en matière de données et ont éclairé l'élaboration d'une trousse en ligne sur la gouvernance des données pour appuyer le renforcement de la capacité de collecte de données pour les gouvernements autochtones.

Au début de 2021, la trousse de gouvernance des données a été publiée. Environ 2,4 millions de dollars de l'engagement du budget de 2018 ont été affectés au soutien de l'initiative visant à renforcer la capacité des fondations de collecte de données des gouvernements autochtones.

La trousse d'outils de données est accessible au public à l'adresse suivante :

www.indigenoustoolkit.ca (en anglais seulement)

Infrastructure axée sur les besoins

Le Canada et les gouvernements autochtones ont réservé 11 millions de dollars de l'engagement pris dans le budget de 2018 pour soutenir les infrastructures en fonction des besoins. Le Canada et les gouvernements autochtones ont élaboré ensemble une méthode d'affectation des 11 millions de dollars pour appuyer un centre des opérations d'urgence dans chaque collectivité. Ce besoin a été déterminé à l'aide des données recueillies dans le cadre des évaluations des infrastructures réalisées par les gouvernements autochtones à l'aide du financement alloué de 189,2 millions de dollars.

La méthode de répartition des 11 millions de dollars comprenait une allocation de base et des rajustements en fonction des circonstances géographiques. Ces fonds sont destinés à soutenir les centres des opérations d'urgence à divers titres, selon les circonstances dans la collectivité. Les diverses activités comprennent :

- des améliorations majeures aux immobilisations ou des rénovations aux installations existantes;
- des investissements en capital dans de nouvelles installations;
- l'achat et l'installation de matériel et de fournitures;
- les autres activités liées aux centres des opérations d'urgence déterminées par le gouvernement autochtone.

Conclusion

Ce rapport fait partie d'une série annuelle qui décrit les transferts financiers du Canada aux gouvernements autochtones. À mesure que le Canada et les gouvernements autochtones continueront d'élaborer conjointement les méthodes de financement associées à la Politique, les futurs rapports

annuels du Canada comprendront les montants des transferts financiers associés aux catégories de financement restantes.

Pour de plus amples renseignements ou des commentaires, veuillez communiquer avec aadnc.admincfp-adminpcf.aandc@canada.ca